



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	30 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 juin 2023  
Date d'affichage : 27 juin 2023

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (Suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, André DEMAY, Rolond GENESTIER, Cécile GILBERT, Pierre LYAN, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-90 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE : MISE A JOUR DU BUDGET

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Le chantier de l'Espace Enfance-Jeunesse a connu de nombreuses évolutions qui ont impacté l'équilibre financier du projet :

- Revalorisations contractuelles liées aux variations des prix des matières premières ;
- Ajustements liés aux faiblesses du bâtiment ancien.
- Subvention LEADER supérieure au montant prévu

Le budget modifié se présente donc ainsi :

Dépenses	Montant € HT
Honoraires hors mandat AMO	317 069,44
Travaux	2 941 412,07
Mandat AMO	80 181,71
Publicité, parutions, tirage	4 934,60
Viabilisations	5 374,78
Imprévus, actualisations, révisions	409 808,90
Acquisitions (EPF)	212 188,11
Fouilles archéologiques	577 759,69
Cuisine	96 741,00
Mobilier - équipement Intérieur, extérieur	86 487,50
Frais juridiques	5 764,98
<b>TOTAL</b>	<b>4 731 937,80</b>

Détail des travaux :	
Lot 001 - Démolition (ALARA)	79 850,00
Lot 1 - VRD (IRRMAN)	203 926,20
Lot 002 - Désamiantage (ALARA)	22 900,00
Lot 2 - Gros œuvre (Chandeze)	781 500,00
Lot 3 - Charpentes (Rossignol)	130 218,58
Lot 4 - Etanchéité (Sucheyre)	187 721,00
Lot 5 - Menuiseries aluminium (Serrurerie Nouvelle)	177 042,00
Lot 6 - Menuiseries Intérieures (Lhopitaux)	227 195,00
Lot 7 - Plâtrerie peinture (Bonglet)	316 575,89
Lot 8 - Sols souples et faïences (Bonglet)	132 420,00
Lot 9 - Ascenseur (ORONA)	18 949,00
Lot 10 - Plomberie CVC (RDB Energies)	244 999,90
Lot 12 - Menuiseries bois (Marc Defix)	54 530,63
Lot 11 - Electricité (Vomiero)	162 173,00
Marché Initial	2 740 001,20
Avenant FTM 01 (destruction bâtiment ancien)	3 500,00
Avenant FTM 02 (plateforme suite fouilles)	9 579,80
Avenant FTM 03 (pleux sur bâtiment neuf)	139 492,60
Avenant FTM 05 (plancher bois bâtiment existant)	5 900,00
Avenant FTM 06 (ajustements suite G2 PRO)	3 000,00
Avenant FTM 07 (ajout de 2 pleux)	2 187,98
Avenant FTM 08 (terrasse portée)	6 073,09
Avenant FTM 09 (traverse spéciale pour 4 pleux)	11 000,00
Avenant FTM 10 (mur Orange)	1 500,00
Avenant FTM 11 (destruction cheminée)	2 000,00
Avenant FTM 13 (sol grenier)	617,40
Avenant FTM 14 (porte supplémentaire office)	1 580,00
Mur mitoyen propriété Tressac	15 000,00
Total modifications	201 410,87
<b>Marché définitif</b>	<b>2 941 412,07</b>

Recettes	Montant €	%
CAR	600 000,00	12,68
CTOD	894 420,00	18,90
DETR	150 000,00	3,17
DSIL	657 988,60	13,91
CAF	607 000,00	12,83
FNAP	173 327,88	3,66
MSA	10 000,00	0,21
LEADER	80 614,84	1,70
Emprunts	1 193 000,00	25,21
Autofinancement	365 586,48	7,73
<b>TOTAL</b>	<b>4 731 937,80</b>	<b>100,00</b>

Détail honoraires	
<b>OPHIS (1,99%)</b>	
Mission de base	40 829,38
Mission complémentaire Fouilles Archéologiques	11 500,00
Avenant 1	20 000,00
Avenant 2	7 852,33
<b>Total OPHIS (A)</b>	<b>80 181,71</b>
<b>PERICHON (8,5%)</b>	
Mission de base	167 000,00
Avenant 1	43 261,75
Avenant à prévoir	39 758,28
<b>Total Perichon (B)</b>	<b>250 020,03</b>
<b>BE Contrôlé (APAVE)</b>	
Avenant 1 APAVE (avulsinants)	1 600,00
Coordinateur SPS (APAVE)	4 475,00
Géomètre (Fontaine)	3 720,00
Assurance DO (SMA BTP)	23 294,41
Diagnostic amianté (AC Environnement)	2 840,00
Devis GINGER (suivi vibratoire)	9 950,00
Devis AlphaBTP (G2 PRO)	13 380,00
<b>Total autres honoraires (C)</b>	<b>67 049,41</b>
Honoraires sans mandataire (B+C)	317 069,44
<b>Total honoraires (A+B+C)</b>	<b>397 251,15</b>

Mobilier	
Lot 1 - Mobilier général	3 440,09
Lot 2 - Mobilier Enfance	30 466,65
Lot 3 - Mobilier restauration petite enfance	2 560,76
Mobilier divers	50 000,00
<b>Total</b>	<b>86 467,50</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le budget rectifié du chantier de l'Espace Enfance-Jeunesse ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le

Le président,



Le président

Clode RAYNAUD

